

Objet : Avis de tarifs

Chers clients,

Nous espérons que vous allez bien. Nous vous écrivons pour vous informer des éventuelles modifications tarifaires à venir pour certains matériaux de construction. En tant que distributeur clé du secteur, nous nous efforçons en permanence de proposer des prix compétitifs et des chaînes d'approvisionnement fiables. Cependant, des facteurs économiques externes, notamment les droits de douane imposés par les gouvernements, auront un impact sur le coût de nombreux matériaux que nous fournissons.

Impacts et application des droits de douane :

L'étendue de l'application des tarifs relatifs est incertaine, et les fabricants peuvent imposer des tarifs sans préavis. Les tarifs peuvent avoir un impact direct ou indirect sur le coût des marchandises. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de la manière dont les tarifs peuvent avoir un impact sur les coûts ; cependant, cela ne couvre pas tous les scénarios possibles.

Tarifs directs :

- Exemple n° 1 : Produit fini fabriqué aux États-Unis
- Produits susceptibles d'être soumis à des tarifs* : Plafonds en bois, plafonds en métal
- Application : Les tarifs ne peuvent être confirmés par l'ASFC qu'au moment du passage à la frontière. Les fournisseurs répercuteront le coût de ces tarifs sur la facturation et ces coûts seront chargés à nos clients. Les tarifs refléteront le coût réel facturé par l'ASFC et aucun bénéfice ne sera ajouté à ces coûts.
- Facturation : Matériaux Morin facturera sur une ligne séparée.
- Impact supplémentaire : l'application des tarifs douaniers peut entraîner des retards dans les expéditions de matériaux vers vos sites.

Tarifs douaniers indirects :

- Exemple n° 1 : les aciéries canadiennes réduisent leur production d'acier par jour, ce qui nécessite les mêmes coûts d'exploitation. Par conséquent, les aciéries devront augmenter leur prix de vente pour rester rentables.
- Exemple n° 2 : les matières premières contenues dans les marchandises produites au Canada proviennent de pays soumis à des tarifs douaniers (par exemple, la Chine, États-Unis, etc.). Les fabricants canadiens devront augmenter leurs prix de vente.
- Produits susceptibles d'être soumis à des droits de douane* : Tous les produits
- Facturation : Matériaux Morin mettra en œuvre une stratégie de tarification visant à réduire l'impact sur les projets en cours et à venir.
- Impact supplémentaire : Les projets faisant l'objet d'un devis sont susceptibles d'être révisés si le coût des droits de douane indirects est nettement supérieur aux augmentations normales observées au cours des trois dernières années.

Perspectives

En raison de la nature évolutive des tarifs, il reste difficile de prévoir leur impact financier. Toutefois, l'incertitude devrait persister jusqu'à ce que des changements politiques importants se produisent.

Nous sommes conscients que les changements de prix peuvent avoir un impact sur votre activité et nous nous engageons à travailler avec vous pour atténuer ces effets dans la mesure du possible. Nous vous encourageons à partager cette lettre avec vos clients afin de les aider à comprendre la situation actuelle et les coûts imprévus potentiels affectant leurs projets.

Nous encourageons les propriétaires et les promoteurs immobiliers à faire part de leurs préoccupations aux autorités gouvernementales compétentes.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez discuter de la manière dont ces changements peuvent affecter vos projets, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous apprécions votre confiance continue envers Matériaux Morin et nous nous réjouissons de pouvoir répondre à vos besoins en matière de matériaux. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

Cordialement,



Yanik Morin
Président
Morin Supply